

Assurances Collectives

Syndicat des travailleurs (euses) d'Aliments Ultima inc (CSN)

Assureur : **Union-vie** #Police : **4510** Courtier : **Jocelyn Guimond** Numéro téléphone Union-vie : **1-800-567-0988**

Type d'absence au travail	Garanties qui demeurent couvertes durant l'absence avec paiement de primes	Formulaire à compléter	Procédure pour Union-Vie	Qui paie les primes ?
CONGÉ maternité / paternité / parental / adoption / retrait préventif	Aucun changement à la couverture de l'adhérent.	Rencontrer les RH.	N/A	50% employeur 50% employé
Invalidité de COURTE DURÉE (ICD)	Aucun changement à la couverture de l'adhérent.	Remplir le formulaire de demande de prestation d'assurance invalidité et faire compléter le document par son médecin.	Envoyer le formulaire d'invalidité et les documents requis par l'assureur.	50% employeur 50% employé
Invalidité de LONGUE DURÉE (ILD)	Aucun changement à la couverture de l'adhérent.	Produire les documents demandés par l'assureur si nécessaire.	Envoyer les documents demandés pour faire la transition entre l'invalidité courte durée et l'invalidité longue durée si nécessaire.	50% employeur 50% employé
CONGÉ SANS SOLDE	Toutes les garanties peuvent être maintenues ou annulées pour la durée du congé. Par contre, le droit d'exemption à l'assurance-maladie est accordé durant le congé sous certaines conditions (preuve de couverture avec le conjoint).	Rencontrer les RH et indiquer les garanties retenues.	N/A	100% employé
MISE À PIED TEMPORAIRE	Aucun changement à la couverture de l'adhérent.	N/A	N/A	50% employeur 50% employé
Toute autre demande pour absence (CSST, SAAQ, IVAQ etc.)	Aucun changement à la couverture de l'adhérent mais exonération de la prime d'assurance salaire et de l'assurance-vie après 4 mois.	Aviser l'employeur et l'employeur doit aviser l'assureur.	N/A	50% employeur 50% employé